



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

*Paris, le* - 6 SEP. 2021

Madame la Présidente,

L'année qui s'est écoulée a vu le Conseil supérieur des programmes se saisir d'enjeux importants auxquels il a apporté toute son expertise. Je tiens à le remercier notamment pour l'analyse approfondie qu'il a effectuée sur le programme de maternelle et pour ses propositions d'ajustement, qui ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un texte plus complet et renforcé sur différents aspects fondamentaux, désormais plus structurés et clarifiés. Je songe notamment au développement de l'enseignement du lexique et de la syntaxe, à la construction de la conscience phonologique dès la petite section, à l'acquisition des premiers outils mathématiques, à la mobilisation de la réflexion : tous enseignements qui, engagés très tôt et dans le respect des spécificités de l'école maternelle, permettront de renforcer la lutte contre les inégalités et de poser des bases plus solides pour les apprentissages ultérieurs des élèves.

Le contexte sanitaire n'a pas permis au Conseil d'accomplir l'ensemble des tâches initialement prévues à son programme de travail pour l'année scolaire 2020-2021. Pour autant, les points qui n'ont pu être instruits demeurent d'actualité et me semblent mériter d'être examinés de manière approfondie. C'est pourquoi je demande au Conseil de maintenir à son programme de travail pour l'année scolaire 2021-2022 les points suivants.

## **1. Une réflexion sur le numérique dans l'enseignement**

### **1.1. Une réflexion sur l'introduction du numérique dans les pratiques pédagogiques et dans la construction des savoirs**

La crise sanitaire a conduit les professeurs à rechercher diverses solutions pour articuler le plus efficacement possible l'enseignement en classe et l'enseignement à distance par le biais du numérique afin de garantir la continuité des apprentissages de leurs élèves : ils ont exploité des outils variés, recouru à des démarches diverses, proposé de nombreuses pratiques qui ont eu des incidences sur l'approche et la construction des savoirs. Ce travail, engagé à une échelle inédite, exige que l'on analyse précisément ses effets sur les apprentissages des élèves. Dans cette perspective, je demande au Conseil supérieur des programmes d'examiner comment et sous quelles conditions le recours au numérique peut contribuer à la transmission des savoirs et à l'amélioration des pratiques pédagogiques. J'attends l'avis et les propositions du Conseil pour améliorer cette contribution pour la fin de l'année civile 2021.

Madame Souad AYADA  
Présidente  
Conseil Supérieur des Programmes  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

.../...

## **1.2. Une réflexion sur la place du numérique dans les programmes du lycée général et technologique**

Dans le prolongement de cette réflexion, je souhaite que le Conseil examine les programmes du lycée général et technologique pour y apprécier la part dévolue au numérique dans toutes ses dimensions. Il importe en effet que chaque élève, à l'issue de sa scolarité au lycée, ait une connaissance et une maîtrise des usages du numérique, pour les plus fréquents d'entre eux, aussi bien en sciences que dans les humanités, dans tous les enseignements de spécialité de la voie générale et dans toutes les séries de la voie technologique. Il conviendra notamment de porter une attention particulière à l'approche adoptée dans la découverte de ces usages, afin qu'elle intéresse aussi bien les filles que les garçons. De fait, si les élèves ont commencé à s'emparer des nouvelles possibilités qu'offre la réforme du lycée pour choisir de manière éclairée un parcours de formation qui corresponde davantage à leurs goûts et à leur projet d'orientation, il apparaît cependant que des différences sensibles dans la proportion de filles et de garçons dans certaines séries technologiques ou certains choix d'enseignements de spécialité perdurent, notamment dans celles qui appréhendent de manière approfondie des objets d'étude fondés sur l'utilisation, scientifique ou technologique, de l'informatique et du numérique. Je demande au Conseil d'élaborer une note d'analyse et de propositions pour l'été 2022.

## **2. La formation initiale et continue des professeurs**

La loi de refondation du 8 juillet 2013 prévoit que le CSP puisse émettre des avis et formuler des propositions sur « la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés [...] ainsi que [sur] les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants ».

Le Grenelle de l'éducation a encore confirmé l'importance de la formation des professeurs dans les progrès des services publics d'éducation les plus avancés. C'est conscient de cet enjeu que, depuis 2017, j'ai souhaité faire de la formation l'un des premiers chantiers de ma politique éducative, aussi bien pour ce qui concerne la formation initiale, avec la réforme engagée dans les INSPE et la refonte des concours de recrutement, que pour ce qui touche la formation continue avec la mise en œuvre de nouvelles modalités, comme celles du Plan français et du Plan mathématiques – qui manifestement répondent aux attentes des professeurs des écoles –, et la création, en cette rentrée, des écoles académiques de la formation continue qui, en fédérant en une seule instance les différentes directions et les différents opérateurs concernés en académie, pourront démultiplier l'efficacité des actions engagées.

Pour que ces transformations atteignent leurs objectifs, il importe non seulement que les contenus dispensés dans les parcours de formation respectent pleinement les référentiels des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation dont ils doivent viser les objectifs, les axes et les attendus de formation, mais aussi qu'ils soient ambitieux et répondent aux critères attendus : une place accrue accordée à l'enseignement des fondamentaux, une véritable exigence dans la transmission des savoirs et des valeurs, l'attention à des contenus solides et cohérents.

La primauté que j'ai donnée à l'enseignement primaire requiert la plus grande attention à la formation dispensée aux promotions des futurs professeurs des écoles. Le Conseil s'attachera donc à vérifier le respect de ce cadre dans les formations dispensées aux étudiants inscrits en MEEF premier degré et se préparant au sein des INSPE au concours de recrutement des professeurs des écoles : au-delà des structures et des intitulés des maquettes de formation, il s'agira d'apprécier finement la solidité des modules proposés, la qualité des connaissances transmises, tant dans les formations générales et les modules relatifs à la recherche que dans les formations consacrées aux différents champs disciplinaires dont les futurs professeurs des écoles devront s'emparer dans une polyvalence maîtrisée.

Au-delà de la formation initiale des futurs professeurs des écoles, je souhaite également que le Conseil examine les contenus des formations proposées au sein des plans académiques de formation aux professeurs du second degré. Je tiens en effet à ce que leur offre réponde aux attentes des professeurs exerçant en collège et en lycée dans les différentes perspectives qu'elle envisage et dans ses aspects scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Pour ce faire, j'invite le Conseil à aller à la rencontre des équipes de formation en INSPE et des acteurs de la formation continue en académie : les entretiens que les membres du Conseil y conduiront, les séances et les sessions de formation qu'ils pourront suivre enrichiront assurément leur analyse.

Par ailleurs, comme vous le savez, de nouvelles écoles académiques de la formation continue voient le jour en cette rentrée : avec ces nouvelles structures issues de la dynamique du Grenelle de l'éducation, c'est une offre de formation davantage coordonnée et plus accessible qui sera proposée aux professeurs. Elle suppose la définition d'une nouvelle stratégie de formation et, partant, une réflexion approfondie des acteurs concernés sur les contenus de formation les plus adaptés aux besoins des professeurs. Le Conseil analysera cette offre et son évolution, la qualité de ses contenus au regard des enjeux de la politique éducative en collège et en lycée.

Sur ce point, le Conseil coordonnera ses travaux avec ceux conduits sur le même champ de la formation, mais selon d'autres perspectives, par d'autres instances du ministère : la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale des ressources humaines, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, le conseil de l'évaluation de l'école.

Je demande au Conseil d'élaborer une note d'analyse et de propositions sur ce sujet pour le mois de juin 2022.

Je remercie encore les membres du Conseil pour leur engagement constant à l'amélioration des contenus d'enseignement proposés aux élèves.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, vertical strokes followed by a long, horizontal stroke that curves slightly upwards at the end.

Jean-Michel BLANQUER